

Faire preuve de RESPECT - Devenir un citoyen ENGAGÉ - Me DÉPASSER sur le plan intellectuel et physique - Avoir CONFIANCE en moi et dans le monde qui m'entoure, c'est ce que je développe au Collège de Champigny.

Voici tous les détails de ton code de vie. Tu dois prendre le temps de le lire et t'y référer au besoin.

IMITATION D'UNE SIGNATURE

L'imitation de la signature de quelqu'un est un délit grave qui est sévèrement puni par la loi. Tout élève qui est pris à imiter la signature de ses parents, tuteurs ou autres personnes se verra attribuer un manquement majeur et une sanction.

VOUVOIEMENT

L'élève doit obligatoirement utiliser le vouvoiement dans ses communications avec les adultes du Collège de Champigny.

« À Champigny, je vouvoie quand je vous vois. »

PLAGIAT ET COPIAGE

Plagier, c'est copier un auteur ou un autre élève en s'attribuant indûment des passages de son œuvre, de son travail ou de son évaluation. Le plagiat inclut l'élève qui, volontairement, prête son travail à un autre élève. Tout travail plagié sur un autre élève entraîne la perte de tous les points, un manquement majeur et une sanction.

Tout travail ou toute partie d'un travail utilisant les mots d'un auteur dont on n'aura pas cité adéquatement la source entraîne la perte de tous les points, un manquement majeur et une sanction.

Vous retrouverez sur le **Pluriportail le Guide pour rédiger tes travaux et pour éviter le plagiat. Tu pourras le retrouver sur COMMUNAUTÉ/RESSOURCES/DSE**

Exemples de situations de copiage lors des évaluations

- Avoir en sa possession un téléphone cellulaire ouvert qui sonne ou tout autre appareil électronique.
- Avoir en sa possession une épreuve écrite.
- Échanger de l'information, parler, chuchoter, passer un document, une calculatrice, faire des signes évidents à un autre élève.

- Présenter des réponses identiques à un autre élève et ton enseignant en fait le constat en corrigeant.
- Regarder sur la copie du voisin.

Tout élève qui triche verra son examen ou son travail annulé et se verra attribuer la note « 0 ».

L'utilisation d'un appareil électronique non autorisé pendant un examen sera considérée comme de la tricherie. L'élève recevra un manquement majeur avec les sanctions qui s'y rattachent.

Les élèves pris à plagier un devoir recevront une fiche d'un manquement majeur et les sanctions qui s'appliquent.

LE FUMAGE ET LE VAPOTAGE

En tout temps, il est défendu de fumer à l'intérieur de l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école ou celui des voisins et aux abords du terrain, et ce, lors de toutes les activités de l'école. Le tabac à chiquer et la cigarette électronique sont également interdits.

Les élèves qui seront pris à vapoter recevront un manquement majeur et une sanction.

ALLÉES ET VENUES

- Pendant les cours, les déplacements se font sans déranger les classes. Pour sortir d'un cours ou circuler dans l'école, l'élève doit obtenir, en tout temps, un laissez-passer de son enseignant.
- Entrer et circuler dans l'école en dehors des heures d'ouverture est strictement interdit. Les élèves qui ont des activités de fin de journée doivent s'assurer de prendre possession de leurs effets personnels afin d'éviter de circuler inutilement dans l'école. **Certaines sections du Collège sont inaccessibles dès 16 h 30.**
- **LE MATIN ET LE MIDI :** pendant la période du diner et les périodes de pauses, les élèves ne peuvent quitter le Collège. Toutefois, ceux qui habitent près de l'Institution et qui ont une autorisation écrite dûment accordée par leurs parents peuvent se rendre chez eux seulement. Seuls les élèves de 5^e secondaire peuvent sortir des limites le midi sans autorisation.

DANS LA COUR DE L'ÉCOLE

La planche à roulettes, les patins à roues alignées et tous les sports de contacts non supervisés y sont interdits.

ORDRE ET PROPRETÉ

Chaque élève respecte soigneusement les locaux et tout le matériel mis à sa disposition. Les collations doivent être prises lors des pauses, et ce, à l'extérieur des classes.

DINER : Il est important de jeter tous ses déchets aux endroits prévus et de nettoyer les surfaces souillées.

BRIS DE MATÉRIEL : Tout bris sur le matériel de l'école sera sanctionné et facturé à la suite d'une évaluation des coûts.

UTILISATION DU MATÉRIEL ET DES ESPACES : Les règlements concernant certains lieux (salle de récréation, gymnase, cafétéria, bibliothèque, local de pastorale, salle d'entraînement, locaux d'informatique, etc.) sont déterminés et affichés si nécessaire par les personnes responsables de ces lieux.

VENTE, COLLECTE, TIRAGE ET AFFICHAGE : Toute activité de vente, d'échange, de marchandage, d'affichage ou autre doit être approuvée par la direction des services aux élèves du Collège de Champigny.

CADENAS : Il est interdit de laisser un cadenas verrouillé sur un casier au vestiaire du gymnase. Le Collège prête un cadenas à chaque élève pour sa case. En cas de perte, l'élève devra rembourser le cadenas qui lui a été prêté.